



Ivry-sur-Seine, le 2 décembre 2019

Destinataires :

- Comités régionaux et départementaux de cyclotourisme (pour information et transmission aux Clubs)

BB/JMRo/AL/19548

Objet : Règlement du Challenge de France national 2020

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Nous vous faisons parvenir, joint à ce courrier, le règlement du **Challenge de France 2020**.

Nous avons conservé le même barème qu'en 2019, avec en particulier :

- Le maintien d'un barème doublé, pour les manifestations qui sont propres aux Jeunes : soit 10 points appliqués par adhérent participant :
 - *aux Brevets d'initiation au cyclotourisme familial,*
 - *aux Critériums du jeune cyclotouriste départemental, régional et national, ainsi qu'aux concours de la Sécurité Routière,*
 - *à la Semaine Nationale et Européenne des Jeunes,*
 - *au Trait d'union route et VTT,*
 - *au club possédant une école cyclo,*
 - *au club créant une école dans l'exercice.*
- Également 10 points :
 - *pour la participation aux Diagonales, aux Voyages Itinérants et aux Mer-Montagne,*
 - *pour la finalisation de certains brevets (BPF, BCN, Brevet des Parcs, Brevet Européen et BCMF).*
- Et 5 points :
 - pour la participation aux Brevets d'orientation et le bonus pour celle aux formations de dirigeants,
 - pour la participation aux Cyclomontagnardes et aux Vertes Tout Terrain.
 - Maintien, **pour certains Comités régionaux très étendus géographiquement**, l'attribution de 5 points aux Clubs pour leurs votes par correspondance à l'AG du Coreg. Les Clubs présents auront les 10 points normalement attribués. Les Clubs représentés par le pouvoir à un autre club ne seront pas pris en compte.

FÉDÉRATION
FRANÇAISE
DE CYCLOTOURISME

12, rue Louis Bertrand
CS 80045
94207 Ivry-sur-Seine Cedex

Tél. : 01 56 20 88 88

info@ffvelo.fr - www.ffvelo.fr

.../...

- 2020, année de **Toutes à Toulouse**, chaque participante apportera à son club 5 points. Ce capital sera cumulable avec les 10 points d'un Voyage Itinérant pour accéder à cette concentration. De plus, toutes organisations Gravel seront prises en compte au même titre que les organisations par un club (voir point 9 du règlement), mais pour 3 points.

Ce règlement et les fiches spécifiques, nécessaires à la transmission des données au Délégué fédéral au Challenge de France, sont disponibles sur le site www.ffvelo.fr dans l'espace Structures, rubriques "Gestion documentaire" "Commissions fédérales" "Commission Grandes Manifestations".

Vous devez en tant que Structure (Comité régional ou départemental), transmettre les participations de vos Clubs au délégué fédéral, afin de valoriser vos Clubs :

- Assemblée Générale (attention ne pas omettre ces informations),
- Critérium départemental ou régional du Jeune Cyclotouriste,
- Rencontres inter-écoles (si vous en organisez),
- Formations dont vous avez la charge d'organisation (animateur, initiateur, PSC1, mécanique, etc....),
- Journée ou réunion de Sécurité-Santé,
- Journée, week-end ou séjour cyclo féminin départemental ou régional.

Ces données doivent être transmises au plus tard dans le mois qui suit l'organisation ou la manifestation, au risque de ne pas être retenues.

Elles doivent parvenir, de toute manière, avant la date échéance, le 30 septembre de l'année en cours. Tous ces envois seront adressés au Délégué fédéral, Jean-Marie Rogez, soit par Internet à challenge-de-france@ffvelo.fr, soit par courrier postal 3 allée des Fours 74230 Thônes. Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez le joindre au 06 86 94 74 95.

En cas de difficulté à vous procurer ces fiches, vous pouvez en faire la demande au siège fédéral auprès d'Agnès Lecour, secrétariat général : info@ffvelo.fr ou 01 56 20 88 85.

Vous remerciant par avance de votre collaboration active et de votre participation,

Nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'expression de nos sincères amitiés cyclotouristiques.

Ghyslaine Charton



Présidente

Commission Grandes Manifestations
et Brevets de Tourisme

Jean-Marie Rogez



Délégué fédéral
Challenge de France